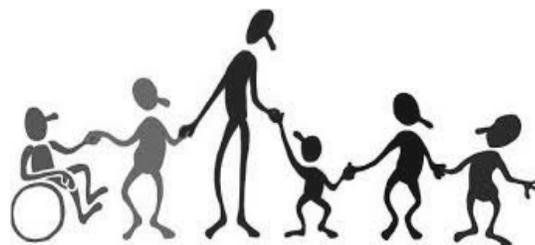


## Application du code de vie et du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Les adultes de l'école s'assurent du respect des règles qui favorisent le « vivre-ensemble. » Ainsi, ils interviennent quotidiennement auprès des élèves dans un but éducatif. Toutefois, pour les comportements qui ont un impact sur la sécurité et le climat de l'école, un système de contraventions a été mis en place (voir p. PE-14).



Ce système a pour but de signifier aux élèves qu'ils ont oublié une règle importante pour la sécurité ou pour le climat de l'école.

### Contraventions

- Après **trois contraventions pour manquements mineurs**, l'élève aura une perte de privilège ou aura une retenue pour réfléchir à l'impact de son comportement sur lui et les autres personnes de l'école. On l'aidera aussi à trouver des solutions lui permettant de mieux respecter le code de vie à l'avenir.
- Lors d'une **contravention pour manquement majeur**, l'élève devra participer à un groupe de discussion, après l'école, avec le psychoéducateur et un enseignant ou un éducateur du service de garde afin d'identifier des moyens et l'amener à prendre des engagements pour améliorer son comportement ou son attitude.
- Les contraventions sont brochées à l'agenda afin que vous les signiez et vous êtes informés par une lettre de la date de la retenue ou du groupe de discussion de votre enfant.
- La participation aux retenues et aux groupes de discussion est obligatoire pour tous les élèves, même pour les élèves qui bénéficient du transport scolaire adapté. La collaboration des parents est primordiale afin de venir chercher son enfant à l'école après la rencontre.

### Retards

L'élève en retard doit reprendre le travail non fait au moment jugé opportun par l'enseignant (avant ou après les classes, à la récréation ou au dîner). Des mesures particulières seront prises pour les élèves qui arrivent souvent en retard. Votre collaboration est essentielle.

### Billets d'honneur

Afin de valoriser les bons comportements, les élèves peuvent se voir remettre un billet d'honneur. L'obtention de ce billet leur donne la chance de se mériter une période privilège et un prix à la fin de l'année.

Le billet d'honneur sera broché dans l'agenda pour être signé. Il doit être rapporté à l'école où il sera affiché.

#### **Attention ! Attention ! Attention ! Système d'alarme**

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.